

La fête civique quand les radicaux de 1845 se mettaient en scène

Autor(en): **Meuwly, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **110 (2002)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-75389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FÊTE CIVIQUE QUAND LES RADICAUX DE 1845 SE METTAIENT EN SCÈNE

Olivier MEUWLY

Le 10 août 1845, les Vaudois adoptaient une nouvelle constitution. Les troubles qui avaient agité le canton au mois de février précédent étaient provisoirement oubliés, l'espace d'un jour le peuple vaudois s'était réuni autour de son organisation toute neuve, acceptée à une confortable majorité. Tout à leur victoire, les radicaux apercevaient dans leur œuvre l'aube d'une ère nouvelle, qu'il s'agissait d'honorer comme telle. Les débats au Grand Conseil avaient été rudes, la campagne qui avait précédé la votation aussi : la Constitution devait cicatriser les plaies, rassembler les Vaudois dans leur amour pour leur patrie. Aux batailles politiques qui avaient vu s'affronter sans répit libéraux et radicaux devait succéder une sérénité recouvrée. Dans son enthousiasme, le Grand Conseil avait inscrit dans la charte, au chapitre des dispositions transitoires, que chaque année les Vaudois communieraient ensemble sur l'autel du régime fraîchement intronisé, lors d'une fête du 10 août.

Tout naturellement, l'année suivante, à l'approche de la date fatidique, la question se pose comment mettre sur pied cet anniversaire, comment donner corps aux retrouvailles festives que les radicaux comptaient offrir au peuple vaudois. Et c'est à ce moment que ce qui devait paraître comme un événement mineur, annoncé depuis fort longtemps, se transforme en un nouveau champ de bataille entre le pouvoir et son opposition. La fête répondrait-elle véritablement à cette vocation réconciliatrice, que l'historienne Mona Ozouf a débusquée dans toutes les fêtes d'ordre politique, et « cimenterait-elle énergiquement la communauté par la mise en scène de [cette] réconciliation »¹, comme le souhaitaient ses promoteurs ? Ou allait-elle dégénérer en une « fête de parti » destinée à « narguer une minorité de plus d'un tiers de la

¹ Mona OZOUF, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, 1976 (réédition de 1989), p. 12.

population », comme le subodore immédiatement le vieux conservateur Georges Boisot, chassé du gouvernement en 1845 par la vague radicale² ? Pour celui qui relance l'idée, en 1846, la question n'existe même pas. Le Morgien Jean Schopfer, l'un des chefs du régime radical, le confesse solennellement devant ses collègues députés : « Ici je le déclare, en mon âme et conscience, j'avais proposé cette motion dans un but de réconciliation³. » Et le *Nouvelliste vaudois*, l'organe des radicaux, ne se privera pas d'insister sur l'unanimité qu'il perçoit dans les grandes festivités révolutionnaires vaudoises, dès leur inauguration. Pourtant, un malaise hante le Grand Conseil.

Le projet du Conseil d'État

Depuis la votation les choses ont cependant changé, tout le monde s'accorde sur ce point. Après la victoire des radicaux, le climat s'épaissit, les radicaux s'échinent à extirper le conservatisme de leurs bastions traditionnels, au risque de provoquer l'ire de maints Vaudois, et les libéraux rendent coup pour coup. Alors que Druey purge d'une main de fer l'Église et l'Académie, les libéraux lisent dans les discours du chef radical et de ses acolytes des déclarations qu'ils sentent imbibées de visées communistes et athéistes. Les diatribes de Druey en faveur du droit au travail et les fréquentations intellectuelles anarchisantes de son fidèle lieutenant Delarageaz les confortent dans leur lecture polémique de la pensée radicale. Attaqués sur des sujets qu'ils savent essentiels pour des Vaudois peu enclins à suivre des révolutions qui bouleverseraient l'ordre des choses, les radicaux, à peine les lampions du 10 août éteints, se retrouvent sur la défensive. Et le second semestre de l'année 1846 ne promet aucune accalmie : grondent déjà des scandales qui émailleront toute l'année 1847, grosse de débats pleins de rancœurs et de haines mal contenues. Le Grand Conseil se prépare à des échanges d'où la courtoisie démocratique sera trop souvent expulsée. Les libéraux reprochent au Conseil d'État d'avoir manipulé les élections à Avenches et à Lausanne, d'entretenir des escouades de communistes allemands à sa

² Georges BOISOT, *Mémoires inédits*, volume 4, p. 86 (Bibliothèque cantonale et universitaire, département des manuscrits, cote J 5160).

³ Bulletin du Grand Conseil (ci-après : BGC), 1846, session de printemps, p. 586.

solde et de persécuter les Vaudois qui ne veulent se conformer à une Église sous la coupe du pouvoir ; contre-attaquant, les radicaux accusent leurs adversaires d'attiser le sectarisme religieux et de fomenter une révolte armée : le Cercle de l'Espérance, soupçonné de servir de repère aux renégats, fera les frais de la vindicte radicale.

Dans ce contexte sombre, l'idée d'une fête en l'honneur de la Constitution du 10 août peut désormais passer pour incongrue. Plusieurs radicaux modérés, à l'instar de Jean Schopfer, l'un des initiateurs du projet, l'ont bien compris et manifestent maintenant un intérêt moins marqué pour des réjouissances qui pourraient être reçues comme des provocations. Mais le Conseil d'État ne partage pas du tout cet avis. Pour lui, au contraire, la fête tombe à point nommé pour réaffirmer la foi des Vaudois dans l'acte constitutif de la république radicale ; il ne faut en aucun cas manquer une occasion pareille pour marginaliser des conservateurs qui ne pourront que reculer devant un engouement populaire qu'ils pressentent important. Sans se départir de sa conviction, le Conseil d'État se présente donc devant le Parlement avec un projet de loi, qu'il a plus ou moins recopié de la loi de 1804, qui organisait la fête célébrant la journée du 14 avril, date de la première séance du Grand Conseil vaudois. Fort de ce précédent historique illustre, il devine que le Grand Conseil ne lui cherchera pas noise. La fête, qui doit être « utile et agréable [tout] en conservant un caractère simple et national »⁴, contient tous les ingrédients d'une fête patriotique helvétique : grand cortège auquel participeront le Conseil d'État, le président et le bureau du Grand Conseil, les députés résidant à Lausanne et les élèves des écoles avec leurs instituteurs ; concours de tir. Le reste du programme est placé sous la responsabilité du gouvernement : sont prévus l'inévitable service divin à la cathédrale et une partie inofficielle, vouée aux toasts, à la danse et au délassement. Le Conseil d'État n'entendait cependant pas limiter la fête à la capitale : tout le canton devait se recueillir avec la même ferveur dans la joie réconciliatrice que devait apporter la commémoration de la constitution radicale. Dans cette perspective, le projet de loi prévoit une contribution étatique de 40 francs « pour mille âmes de population », soit environ 10'000 francs.

⁴ BGC, *ibid.*, p. 562 et 563.

La loi à l'épreuve du Grand Conseil

Le projet est confié à une commission du Grand Conseil à sa dévotion, présidée par François Thury, un fidèle de Delarageaz. Une seule modification sort de ses travaux, et elle est d'ordre sémantique : la « fête du 10 août » est remplacée par une « fête civique ». L'accueil du Grand Conseil ne correspond toutefois pas à ce qu'imaginait le Conseil d'État. Pire, les réticences qui ne tardent pas à s'exprimer ne proviennent pas des libéraux, mais de son propre camp, de ceux qui devraient soutenir à tout prix sa politique, surtout dans les heures troublées que traverse le canton. Les libéraux se permettent même le luxe de se présenter comme des conciliateurs, porteurs de solutions de compromis. Ainsi, François Pidou émet le souhait que la fête, qu'il ne conteste pas en tant que telle, se déplace vers un « terrain neutre »⁵ et s'ancre directement sur la fête du 14 avril, que l'on pourrait recréer pour la circonstance : « souvenir délicieux », cette fête, mémorable entre toutes, ressouderait les esprits dans la matrice indiscutée de la démocratie vaudoise. Les critiques radicales, à fleuret moucheté, sont pourtant les plus pénibles pour le gouvernement.

Le président du Grand Conseil en personne, l'architecte Louis Wenger, descend de son perchoir pour la circonstance et lance les premières banderilles⁶. Il doute publiquement que l'on puisse forcer les citoyens à s'amuser, en l'absence d'un élan spontané. « Les fêtes officielles ne produisent point un bon effet » et « en laissant la fête libre, on évite l'inconvénient que si elle tombe en désuétude, on n'en déduise pas que la Constitution ne soit plus vue avec plaisir par la population », ajoute-t-il, conscient des risques que prendrait le gouvernement à afficher avec un peu trop d'ostentation une unanimité que chacun sait profondément ébréchée. Vaut-il la peine de compromettre un peu plus la confiance des gens dans leurs autorités ? Et tandis que David Bachelard, de Vevey, rappelle, comme pour démolir l'argumentation irénique du Conseil d'État, que la fête du 10 août ne commémorera

⁵ BGC, *ibid.*, p. 572.

⁶ BGC, *ibid.*, p. 563 et 564.

jamais que la révolution de février et rien d'autre⁷, Édouard Aneth, du cercle de Begnins, s'angoisse à l'idée d'assister à un « spectacle ridicule »⁸. Schopfer, quant à lui, enfonce le clou en regrettant d'avoir relancé l'idée de la fête, et de s'être « grandement trompé » lorsqu'« il a eu la bonhomie de croire qu'une fois la votation faite, les partis se réuniraient, que cette lutte naturelle de la discussion mettrait fin à la désunion ».

Curieuse naïveté ou signe d'un fléchissement de la part de l'un des suppôts du régime? En tous les cas, on constate que les sceptiques appartiennent tous à cette frange grandissante du radicalisme qui avait commencé, déjà lors des débats constitutionnels, à prendre ses distances du radicalisme professé par Druet et ses amis, avant de s'allier bientôt de plus en plus souvent avec les libéraux. A travers le débat sur la fête civique percent les futures fractures qui, quinze ans plus tard, mèneront les radicaux à une humiliante défaite face à une alliance hétérogène formée de libéraux et de radicaux de gauche. L'intervention du conseiller d'État Louis Bourgeois confirme cette interprétation : bien que membre du gouvernement, il n'hésite pas à se désolidariser de ses collègues et à faire publiquement siennes les objections de Wenger⁹. Bourgeois sera l'un des premiers radicaux « gouvernementaux » à mettre en doute la politique de Druet à l'égard des pasteurs réfractaires et de l'Église libre, fondée en 1847. Le Conseil d'État perçoit d'ailleurs bien le danger et engage les gros moyens pour contrecarrer ce vent de mauvaise humeur qui menace soudain d'emporter son projet. Jacques-Élysée Veret¹⁰, d'abord, déclare que « les fêtes sont absolument nécessaires à l'entier développement de la vie démocratique » et discerne en elles ces champs de bataille « où l'on peut combattre victorieusement les tendances haineuses et exclusives ». Chantant la fraternité qui exsudera de la fête, fustigeant les critiques entendues jusqu'ici comme des « seaux d'eau froide jetés à l'avance sur les sentiments d'enthousiasme patriotique auxquels cette fête nationale doit donner naissance », il conclut, sur un ton que n'auraient pas désavoué les conventionnels, qu'une place particulière aurait dû être réservée aux femmes et aux enfants.

⁷ BGC, *ibid.*, p. 572.

⁸ BGC, *ibid.*, p. 585.

⁹ BGC, *ibid.*, p. 564.

¹⁰ BGC, *ibid.*, p. 565 à 568.

Mais le gouvernement ne laisse pas seulement ses seconds couteaux se dévouer pour sauver le projet. Pour Louis-Henri Delarageaz¹¹, « le peuple sent le besoin de se réunir et d'épancher ses sentiments ». Reproche-t-on aux radicaux d'organiser une fête partisane ? Que nenni, selon le rusé citoyen de Préverenges : une telle fête se serait attachée au 14 février, pas au 10 août. Enfin, il balaie d'un revers de main les scrupules de Louis Wenger : la fête doit être obligatoire, au risque de pérenniser la division, et, de toute façon, il ne s'agit pas de forcer les gens à s'amuser puisque l'on ne vit pas dans une monarchie où la surveillance sur les individus s'insinue jusque dans les plaisirs. Louis Blanchenay, autre homme fort du Gouvernement, intervient à son tour¹² : si l'on veut « jeter un crêpe noir sur la glorieuse journée du 10 août, on n'a qu'à laisser faire la fête suivant les goûts de chacun ». Enfin se lève le patron du Conseil d'État en personne, Henri Druey¹³ : il plaide lui aussi pour une fête obligatoire, « en ce sens qu'elle doit nécessairement avoir lieu et que les personnes qui sont mentionnées dans la loi doivent y assister », et instituée par l'État, « comme partout où il y a eu des fêtes civiques, soit dans l'Antiquité, soit dans les temps modernes ». Et à ceux qui estiment que l'argent englouti dans la fête pourrait être attribué aux pauvres, Druey, bardé de références bibliques, réplique sèchement que « l'argent qu'on dépense autrement que pour les aumônes n'est pas toujours mal dépensé ». Ce baroud d'honneur ne suffit cependant pas : le Conseil d'État doit retirer son projet et lui substituer un décret valable pour une année, débloquant les 10'000 francs initialement prévus pour la fête. Cette fois, le Grand Conseil ne regimbera pas et le *Nouvelliste vaudois* titrera sobrement que « l'on pourra consulter l'expérience qui sera faite cette année quand il s'agira de statuer des dispositions permanentes sur l'institution de la fête civique »¹⁴.

La fête du 9 août 1846 : un triomphe !

Les préventions politiciennes n'auront pas raison de l'enthousiasme populaire. Le dimanche 9 août, le dimanche le plus proche de la journée désormais sacrée du 10 août, est un jour de fête, tant à Lausanne que

¹¹ BGC, *ibid.*, p. 573 à 575.

¹² BGC, *ibid.*, p. 584.

¹³ BGC, *ibid.*, p. 577 à 579.

¹⁴ *Nouvelliste vaudois*, 7 juillet 1846.

dans le reste du canton. Par cette belle journée ensoleillée, « la célébration de la fête civique a dépassé tout ce qu'il était possible d'en augurer », clame, ivre de joie, le *Nouvelliste vaudois*¹⁵. Après les dures joutes oratoires au Parlement, ce n'était pas couru d'avance. Le Conseil d'État a gagné. La procession qui s'ébranle depuis Montbenon a belle façon quand elle débouche, à 11 heures, sur Saint-François, précédée de nombreux détachements des milices, avec artilleurs, grenadiers et musique militaire. Puis suivent les autorités, les écoles primaires, et enfin des « jeunes citoyennes venues offrir des prix au nom des dames de la ville de Lausanne ». D'autres sociétés, drapeaux en tête, suivent le cortège, qui monte maintenant vers la cathédrale, par le Grand-Pont, Saint-Laurent, la place de la Palud, la Mercerie et la Cité. En tout, c'est trois à quatre mille personnes qui participent aux réjouissances, sans compter les deux mille tireurs, tout à leurs guidons. A la cathédrale, le pasteur Monod assure le sermon et Henri Druet « a fait sentir que toute puissance, toute souveraineté émanaient de Dieu et non des hommes ». Louis WENGER, pour sa part, espère que le canton de Vaud ne forme « qu'une seule et vraie famille ». Vers deux heures, le cortège repart pour Montbenon, où a lieu la distribution des prix et le banquet qui suit réunit mille citoyens, suspendus aux toasts et discours, qui rythment l'après-midi. Une heure après le coucher du soleil, selon le *Nouvelliste vaudois*, « les rues de Lausanne présentaient un aspect vraiment féérique : fontaines et bâtiments publics étincelaient de lumière ». Un feu d'artifice donne le signal de la danse et les nombreuses cantines abreuveront les badauds jusqu'à deux heures du matin. Le *Nouvelliste* est aux anges : aucun désordre n'est à signaler, « le peuple a senti sa force et sa dignité », partout ne régnaient qu'« indulgence et désir de réconciliation ». Et le journal de véhiculer les belles paroles proférées en cette journée faste par les chefs radicaux, prolixes, par Delarageaz, qui prophétise que de la souveraineté populaire jaillira le lien entre l'égalité politique et l'égalité civile.

Les jours suivants, le chroniqueur du *Nouvelliste* revient sur la fête, déplore l'absence complète, mais prévisible, de tous les professeurs de l'Académie, ne se lasse pas de rappeler que « des citoyens de toutes les opinions étaient en contact et participaient à la réjouissance »¹⁶. Pour

¹⁵ *Ibid.*, 11 août 1846.

¹⁶ *Ibid.*, 12 août 1846.

lui, il n'y a plus aucun doute : « La fête civique qui vient d'avoir lieu aura donc un résultat, c'est de montrer à l'évidence que l'agitation et la scission n'existent que dans les têtes *des agitateurs et des scindeurs* (sic), mais que la masse du peuple veut la paix, la concorde et l'union. » Et pour étayer son propos, le chroniqueur peut se référer aux multiples rapports qui lui arrivent de tout le canton, et dont il publie de larges extraits, à titre d'édification. Sur plusieurs numéros s'étendent les comptes rendus de tous les cercles. A Cudrefin, « il est impossible que la fête se soit passée ailleurs avec plus de gaîté, d'ordre et de convenance qu'elle s'est passée chez nous », se félicite un témoin ; à Écublens, « la fête a été célébrée avec beaucoup d'ensemble » ; à Rolle, Orbe et à La Sarraz, les banquets ont compté plus de trois cents couverts ; à L'Isle, on a entonné le *Ranz des vaches*. Les exemples de ce type abondent.

La presse conservatrice, elle, est dans ses petits souliers. Le *Courrier suisse* reconnaît que la fête, « favorisée par le temps, a eu un certain éclat »¹⁷. Le *Courrier* s'appuie toutefois sur Druey, qui avait décrété, au Grand Conseil, que les fêtes « rapprochent les esprits et développent le sentiment du beau », pour mieux aiguïser ses piques, qu'il garde acérées : si l'on avait assisté à un spectacle, on aurait pu trouver cela beau. Mais, ajoute-t-il avec perfidie, « il aurait fallu voir seulement et ne pas penser ». Il apprécie cependant le prêche du pasteur Guillaume Monod, et son appel à la liberté religieuse. Le feu d'artifice a été « ce qu'il y avait incontestablement de plus remarquable » et, à la vision du bâtiment de l'hôpital éclairé par environ quatre cents grosses chandelles placées deux à trois sur les fenêtres, le journal s'essaie même à l'humour : « Voilà au moins l'administration à jamais à l'abri de reproches de faire des économies de bout de chandelles... » Plus grinçant cette fois, il laisse au public « le soin d'apprécier le tact et la convenance qu'il y a à illuminer des maisons de pauvres malades et des personnes insensées et de rapprocher ainsi la joie et la souffrance ». Georges Boisot, que rien provenant des radicaux ne peut apaiser, ne peut voir du positif dans cette fête « de la révolution »¹⁸. Tout le monde se plaît-il à saluer l'absence de provocations de la part des radicaux ? Lui stigmatise les propos du préfet Abram-Daniel Meystre qui aurait apostrophé les absents en assénant « qu'il n'y a que ceux qui

¹⁷ *Courrier suisse*, 11 août 1846.

¹⁸ Georges BOISOT, *op. cit.*, volume 5, p. 6 et 7.

ne veulent pas le bien du pays qui ne soient pas réunis avec nous». Il avoue quand même que ce fut là « la seule injure qui ait été officiellement prononcée ce jour-là contre les conservateurs ». La hargne de Boisot se focalise bientôt sur les détails à ses yeux les plus choquants de la fête. Ainsi une société aurait-elle profité de la fête pour exhiber pour la première fois le drapeau qu'elle comptait offrir au canton de Bâle-Campagne pour remplacer celui qu'il aurait perdu lors de l'opération des corps-francs menée contre Lucerne; ainsi apprend-on qu'aurait trôné près de la tribune officielle un énorme niveau de Maçon, « armoiries sans doute de Delarageaz », en effet membre d'une loge maçonnique¹⁹; ainsi découvre-t-on qu'avait même été dressée une échelle, en souvenir de l'escabeau sur lequel Druey avait harangué la foule rassemblée à Montbenon, en février 1845. En revanche, Boisot semble aveuglé par ses préjugés quand il affirme péremptoirement que la célébration, dans les autres parties du canton, « n'offrit rien de remarquable [et] se serait réduite à peu de choses sans le tir ».

Une tradition s'installe

Dès 1847, la fête devient une tradition et ne suscite que peu de réaction, sinon les commentaires euphoriques et lyriques du *Nouvelliste vaudois*²⁰. Il ne peut s'empêcher de magnifier cette fête, à la fois religieuse, militaire et politique, « exacte expression du caractère national », « une de ces fêtes imposantes, majestueuses, émouvantes, telles qu'on n'en voit que chez les peuples libres ». Il transcrit avec respect les inscriptions qui ornent la ville de Lausanne, reproduit les authentiques déclarations d'amour à la patrie qui les couvrent, propose à la méditation de ses lecteurs l'ode au travail, fondement de la société, qui surgit d'un arc de triomphe planté à Saint-Laurent. Quant aux discours, ils sont marqués par le *Sonderbund*. Seul Georges Boisot livre à ses *Mémoires* son amertume teintée parfois de mauvaise foi²¹. Pour lui, la fête ne fut guère célébrée dans le canton, ce qui n'est pas juste, et, de toute façon, ne constitue qu'une ignoble insulte à la misère publique, qu'un « fracas

¹⁹ Le lien entre la franc-maçonnerie et les fêtes révolutionnaires a été bien étudié par Mona OZOUF, *op. cit.*, p. 464 à 467

²⁰ *Nouvelliste vaudois*, 10 août 1847.

²¹ Georges BOISOT, *op. cit.*, volume 5, p. 112 et 165.

militaire » au service des « danses radicales » et destinées « à éblouir le pauvre peuple qu'on enivre avec son propre argent ».

La fête de 1848 n'est-elle que « la pâle et frileuse répétition de celle des années précédentes », « une fête du radicalisme célébrée avec bruit dans les rues & dans les pintes, mais sans enthousiasme », comme le suggère Georges Boisot²² ? Le *Courrier suisse*, toujours à l'affût des échecs à imputer aux « entrepreneurs de plaisirs publics » que sont les radicaux, dénombre en tout cas moins de participants²³, ce que confirmeront des débats ultérieurs au Grand Conseil. Mais le *Nouvelliste vaudois* n'en a cure²⁴. Pour lui, « il est des impressions que la plume est impuissante à traduire ». Il se laisse même aller à des références révolutionnaires totalement incongrues dans la phraséologie radicale : il avoue ses sentiments de reconnaissance envers l'Être suprême ! Et il place la fête sous le triple patronage de la révolution de 1845, de la révolution de 1847 et de la sympathie dont les radicaux se sentent saisis pour la cause italienne. Pour le surplus, le *Nouvelliste* part une fois de plus en guerre contre tous ceux qui veulent faire croire que s'est installé « un refroidissement dans les populations et qu'elles commençaient à montrer de l'indifférence pour la révolution de 1845 et la constitution du 10 août ». Rien ne doit parasiter le message des chefs radicaux : on est en veille d'année électorale. Ceux-ci égrènent leurs thèmes de prédilection ; Delarageaz expose que le militaire, en démocratie, est le peuple lui-même.

La fête de 1849, aux yeux du Conseil d'État, aurait dû se fondre dans un moule identique, au nom d'une tradition qui venait conforter chaque année le pouvoir radical dans son universalité, dans son unanimité. Belle illusion que les divisions, qui lacéraient le camp des vainqueurs de 1845, rendaient de plus en plus patente, et que l'imminent départ de Druey pour Berne allait encore aggraver. La contestation à l'égard de la fête reflète ce changement d'attitude ; se ferme ainsi peu à peu, pour le gouvernement, l'espace de quiétude qu'il désespère de dénicher ailleurs. Si le décret prorogeant la fête civique ne suscite aucune discussion au Parlement, le Conseil d'État n'en est pas quitte pour autant. Peu de temps après le vote du décret débarque sur le bureau du Grand Conseil

²² *Ibid*, volume 6, p. 76 et 219.

²³ *Courrier suisse*, 15 août 1848.

²⁴ *Nouvelliste vaudois*, 15 août 1845.

une pétition, qui demande à ce dernier de reconsidérer sa position, de ne pas célébrer la fête et d'octroyer l'argent ainsi économisé « aux républicains malheureux des autres pays ». Grand Conseil et Conseil d'État resteront inflexibles et les radicaux retrouvent même leur unité : le rapport de la commission du Grand Conseil, qui se contente d'ailleurs de reprendre l'argumentation gouvernementale centrée sur la disparition des haines et des divisions « devant le grand ensemble général de la société »²⁵, est rédigé par Constant Borgeaud, qui deviendra bientôt l'un des plus remuants dissidents de l'aile gauche radicale, aux côtés de Jules Eytel. Dans ces conditions, le *Nouvelliste vaudois* peut de nouveau s'abandonner à son autosatisfaction et se réjouir de constater que la fête « a passé dans les mœurs »²⁶. Et s'il épingle les « boudeurs » qui s'obstinent à boycotter la fête, ce n'est que pour mieux s'étendre sur ses faits les plus marquants : l'influence qu'exercent sur les festivités les événements qui secouent la France, la Hongrie, l'Allemagne et Venise, et la visite du conseiller fédéral Henri Druey, qui, selon le journal radical, a ainsi pu se convaincre qu'il n'avait rien perdu de sa popularité. Ce rappel n'a rien d'innocent car le ton ne va pas tarder à monter entre l'ancien révolutionnaire et l'aile gauche du radicalisme, qui lui reprochera bientôt son intransigeance sur la délicate question des réfugiés... Même « le délicieux Dézaley offert par la commune de Lausanne » a droit à son couplet rayonnant.

La fête de 1849 : un témoin attentif et enthousiaste

Il n'empêche que malgré la mauvaise humeur des libéraux, malgré les dithyrambes débordants du *Nouvelliste vaudois*, malgré aussi le scepticisme croissant des élites politiques, la fête de 1849 semble avoir conservé le caractère éclatant que même le *Courrier suisse* lui accordait quelques années auparavant. C'est du moins l'impression qui se dégage du compte rendu proposé par un observateur étranger, Lausannois d'adoption de 1849 à 1851, année où il devra quitter la Suisse pour se réfugier à Bruxelles, puis à Londres²⁷. Cet observateur, c'est Ernest

²⁵ BGC, 1849, session de printemps, p. 576.

²⁶ *Nouvelliste vaudois*, 14 août 1849.

²⁷ Ernest CŒURDEROY, *Autres Écrits d'Exil & divers textes le concernant*, textes rassemblés et édités par André MATTON, introduction de Jacques LE GLOU, A l'Image de l'Abeille, Dannemoine, 1998, p. 12 à 20 (première publication dans *Le Républicain* (d'Auxerre), 17.10.1849).

Cœurderoy, médecin de formation, tôt rallié à la révolution de 1848, et du côté des républicains les plus extrémistes. Condamné par contumace, il trouvera refuge à Genève, puis à Lausanne, où il prétendra avoir passé les années les plus heureuses de sa vie. Romantique et anarchiste, Cœurderoy s'amourache très vite de la libre Helvétie, de ses institutions démocratiques, de ses coutumes chaudement républicaines, des amicales *Kneipen* de la société d'étudiants Helvétia. Il ne changera d'avis qu'au moment où Druey et le Conseil fédéral, sous la pression des puissances voisines, durcira les conditions de vie des réfugiés et l'obligera à poursuivre son exil sous d'autres cieux... Il déversera alors sa passion parfois hallucinée sur les *Waldstätten*, ultime rempart, à ses yeux, de l'authentique liberté face à la gangrène bourgeoise et matérialiste.

Pour Cœurderoy, la fête civique, dans sa simplicité démocratique, lui apparaît comme l'incarnation du bonheur vaudois, éloigné des répressions implacables que les despotes étrangers infligeaient à leurs populations. A l'en croire, dans la fête civique, tout exhale la joie, la lumière, la plénitude : « Par une de ces magnifiques journées d'août, si fréquentes sous le beau ciel de Suisse, toute la population de Lausanne célébrait la quatrième fête civique. Dès le matin, on avait préludé aux divertissements de la journée par de joyeuses fanfares et par des salves d'artillerie, mille fois répétées dans les gigantesques et capricieuses aspérités au milieu desquelles la ville de Lausanne s'élève en amphithéâtre. De tous les points étaient venus se réunir au casino des citoyens avec ou sans uniforme, et les membres du gouvernement qui s'entretenaient avec chacun sans distinction, et avec la plus facile cordialité. » Cœurderoy s'époumone de plaisir en suivant le cortège, en apercevant les élèves du collège et des écoles primaires. Il y voit la grande sollicitude que le gouvernement apporte à l'instruction publique et croit enfin réalisée « la féconde idée du conventionnel Lakanal de faire participer les enfants aux joies et aux fêtes de la patrie ». Et le poète va de surprise en surprise : l'émerveillent la prédication du pasteur, véritable « prêtre républicain », le feu d'artifice, « modeste et disposé avec goût », les inscriptions tracées sur du papier transparent et « exemptes d'affectation comme le patriotisme qui les avait inspirées ». Et « les enceintes destinées à la danse formées par des branches de pins et de mélèzes odorants », et la grande quantité de cantines, et, au fond de l'hémicycle, « les deux colossales statues de Guillaume Tell et de la déesse de la liberté, tenant en main les couleurs vaudoises avec la devise : Liberté et Patrie ». Tout respire la

simplicité et le calme, pas le moindre désordre, en dépit de la présence de la police, « pas d'artistes salariés élevant, sur les deniers de l'État, des arcs de triomphe ou des statues équestres à des Pygmées royaux... ». Seul bémol, que n'aurait sans doute guère goûté le *Nouvelliste vaudois*, la faiblesse des discours, dépourvus, contrairement à ce qui est parfois entendu en France, « de ces vues larges et profondes qui plongent dans un avenir immense de félicité et de bonheur », des discours en somme trop empreints « d'égoïsme national »...

Le début de la fin

Peut-on porter crédit au témoignage de Cœurderoy, si porté sur l'emphase ? Sur l'ambiance qu'il dépeint, assurément. Ce qu'il ne veut, et ne peut, regarder, ce sont les enjeux politiques qui macèrent dans les replis de la fête. Et ces enjeux prennent une nouvelle dimension l'année suivante, où l'offensive contre la fête civique recommence de plus belle. Tensions et dissensions se précisent. La commission du Grand Conseil constate « que les résultats obtenus n'ont pas entièrement répondu au but », que trop de magistrats renoncent à participer à la fête²⁸. Deux membres de la commission ne veulent toutefois pas remettre en cause le système et votent le décret pour la fête de 1850. Deux autres se laissent convaincre, mais ajoutent que la fête devrait vivre sa dernière édition. Seul un commissaire, le député Albert Pachoud, ose tirer les conséquences du malaise qui gagne de plus en plus de députés. Il réclame l'ajournement pur et simple de la fête : l'argent est gaspillé en pure perte et la fête, par les dépenses induites qu'elle cause dans les cercles, a toujours coûté plus cher que ce que prévoyait le décret. De plus, la fête périlclite dans les autres régions du canton : à Vevey, les gens prennent le bateau pour aller festoyer à Lausanne. Comme en 1846, ce sont les ténors du Conseil d'État qui, lors de la séance du 1^{er} juin, montent au créneau pour défendre la fête. Pour Constant Fornerod, la fête aurait de toute façon lieu, même sans l'organisation de l'État²⁹ ; selon François Briatte, l'envergure de la fête ne cesse d'augmenter et, au diapason de Cœurderoy, a jugé la fête de 1849 « superbe »³⁰. Et l'ami de Druvey d'avouer ne plus pouvoir se

²⁸ BGC, 1850, session de printemps, p. 482 à 484.

²⁹ BGC, *ibid.*, p. 485.

³⁰ BGC, *ibid.*, p. 491.

passer de cette fête « où chacun prend la parole pour exprimer à ses concitoyens les sentiments qui l'animent ».

Pourtant, cet enthousiasme n'est plus communicatif et le Grand Conseil se réfugie frileusement derrière une proposition du député Adrien Veillard, qui demande que l'argent de la fête soit affecté à l'école de cadres à Bière³¹. Le Conseil d'État reprend toutefois espoir quelques jours plus tard, quand arrive une pétition munie de 566 signatures et exigeant que le Parlement revienne sur son vote. Les chefs radicaux se déchaînent. Conscients de l'effet symbolique de la fête, ils ravalent leurs rivalités et font front commun. Le président du Conseil d'État Charles Veillon rappelle que le peuple n'est pas rassasié de la fête³² ; Blanchenay martèle que « les fêtes marquent la vie des peuples », ravivent le patriotisme et les sentiments généreux³³ ; Delarageaz lance, vitupérant, qu'une attaque contre la fête équivaut à un « attaque détournée contre la révolution de 1845 » puis, assagi, s'émeut de cette fête qui dit en quelque sorte « la récapitulation de la joie que chacun éprouve de ce que tout va bien, de ce que la crise a passé heureusement »³⁴ ; même Eytel apporte sa contribution à la cause commune³⁵. Les libéraux contemplent, amusés, les radicaux s'étriper entre eux. Goguenard, le Lausannois Louis Frossard déclare avoir toujours été opposé à la fête mais, tout compte fait, préfère laisser la fête se désagrégier toute seule au fur et à mesure que les gens « voient que les promesses de l'eldorado ne se réalisent pas »³⁶... Le Grand Conseil reviendra quand même sur sa décision du 1^{er} juin, par 69 voix contre 40³⁷.

La fin d'une éphémère tradition

Mais l'envie n'y est plus. Même le *Nouvelliste vaudois* ne parvient plus à cacher que la fête de 1850 s'est transformée en un pugilat et que la réconciliation souhaitée devrait viser les radicaux eux-mêmes : Eytel

³¹ BGC, *ibid.*, p. 498.

³² BGC, *ibid.*, p. 663.

³³ BGC, *ibid.*, p. 666.

³⁴ BGC, *ibid.*, p. 669 et 670.

³⁵ BGC, *ibid.*, p. 668.

³⁶ BGC, *ibid.*, p. 485.

³⁷ BGC, *ibid.*, p. 678.

n'attaque-t-il pas vigoureusement le Conseil fédéral³⁸? Le journal se plaint en outre qu'« un tapage bruyant qui se faisait dans les cantines disposées en fer à cheval couvrait presque entièrement la voix des orateurs ». Y aurait-il eu coup monté? C'est possible et il pourrait bien venir de certains radicaux, appuyés par leurs « claqueurs ». Et le *Nouvelliste* de louer alors le mérite de son nouveau patron, Delarageaz, d'avoir réussi à se faire applaudir sans aucun renfort... Quelques jours plus tard, le journal essaie encore de détourner l'attention, de se gausser des conservateurs « qui espéraient une grande bataille sur Montbenon » et qui se sont retrouvés « isolés, couverts par la grande voix populaire et jugés par le bon sens public »³⁹.

Rien n'y fait, la fin de la fête est emmanchée. En adoptant l'amendement de l'avocat Jules Puenzieux, en 1851, le Grand Conseil, au terme d'un bref débat, décrète l'ajournement de la fête, malgré l'intervention du conseiller d'État François Briatte⁴⁰. Trois arguments avaient permis aux députés de se débarrasser enfin de ce qui était devenu pour eux un véritable fardeau : l'état des finances cantonales, le fait que « les fêtes officielles ne sont plus dans l'opinion » et la proximité de deux grandes fêtes, le tir fédéral à Genève et la fête des vigneronns. Une pétition en provenance d'Aigle et de Lausanne, et riche de 757 signatures, rallume encore l'espoir du Conseil d'État, qui tient à sa vitrine conciliatrice, mais elle sera écartée, de peu, le 5 juillet 1851, par 68 voix contre 60⁴¹. La fête n'en a pas moins lieu, mais plus discrète. Le *Nouvelliste vaudois* tente de donner le change et démontre que l'absence d'onction officielle n'en a fait que mieux ressortir le brillant de la réunion, pleine d'entrain, de gaieté et de concorde⁴². Se sont jointes au défilé moult sociétés locales, celles des gymnastes, des typographes, la société d'étudiants Helvétia. Mais les comptes rendus du canton se raréfient. Le *Courrier suisse* relève placide l'immuable rituel⁴³.

³⁸ *Nouvelliste vaudois*, 13 août 1850.

³⁹ *Ibid.*, 19 août 1850.

⁴⁰ BGC, 1851, session de printemps, p. 227 à 236.

⁴¹ BGC, *ibid.*, p. 525 à 527.

⁴² *Nouvelliste vaudois*, 12 août 1851.

⁴³ *Courrier suisse*, 13 août 1851.

L'année suivante, le libéral Gustave Jaccard s'insurgera en revanche contre le soutien encore trop évident à ses yeux qu'ont apporté les conseillers d'État à la fête de 1851⁴⁴. Dans la foulée, le Grand Conseil assénera le coup de grâce à la fête civique en refusant sans discussion le décret du Conseil d'État par 60 voix contre 40⁴⁵. La fête avait vécu et se bornera à une manifestation quasi privée, à Lausanne. Le *Nouvelliste vaudois*, dans ses colonnes, ne manquera de souligner l'événement, envers et contre tout : « Nous revendiquons 1845 comme une des dates heureuses de l'Europe démocratique⁴⁶ ! »

La fête civique a achevé sa carrière. Sans un David pour ordonner les célébrations, sans une volonté visant à une homogénéisation de l'humanité à travers l'acte festif, sans chercher un quelconque « transfert de sacralité » comme en France dans les années qui suivirent 1789⁴⁷, les Vaudois se sont façonné leur fête politique, selon leurs mœurs. Mais l'effet symbolique de cette fête n'acquerra jamais l'envergure escomptée par le Conseil d'État. Dans sa simplicité, la fête était adaptée à la mentalité locale ; instrumentalisée dans un grand dessein de propagande, elle était condamnée à lui échapper. Les radicaux, pourtant imprégnés de l'esprit de ceux qui les avaient portés au pouvoir, ont curieusement trébuché sur cette réalité-là.

⁴⁴ *Nouvelliste vaudois*, 1^{er} juin 1852.

⁴⁵ BGC, 1852, session de printemps, p. 712.

⁴⁶ *Nouvelliste vaudois*, 13 août 1852.

⁴⁷ Mona OZOUF, *op. cit.*, p. 441 s. Peut-être les radicaux ont-ils cru reproduire dans leur fête l'idéal festif, ce retour à l'« enivrante innocence », décrit par Rousseau, pour qui « il n'y a de pure joie que la joie publique ». L'exaltation conciliatrice qui anime les radicaux pourrait laisser imaginer qu'ils n'ont pas totalement rompu avec le romantisme égalitaire du citoyen de Genève. Voir Jean STAROBINSKI, *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle* (suivi de sept essais sur Rousseau), nouvelle édition, Paris, 1971, p. 116-121.